

ALSH - MERCREDIS

DOCUMENT À RETOURNER EN MAIRIE AU PLUS TARD LE MERCREDI PRÉCÉDENT L'INSCRIPTION

(En cas d'inscription à la cantine le lundi de la semaine précédent le mercredi)

(à déposer au secrétariat ou par mail : servicescolaire@evettesalbert.fr)

NOM / Prénom de l'enfant :

Maternelle Elémentaire Ecole

Adresse famille :

Mon enfant fréquentera le centre les jours suivants (**cocher les jours de présence**)

MOIS DE _____ (à compléter impérativement)

	Accueil matin (avant 8h30)	ALSH MATIN	Accueil midi (11h30 à 12h30)	ALSH APRES-MIDI	ALSH JOURNEE + CANTINE	Accueil soir (de 17h30 à 18h15)
MERCREDI 1						
MERCREDI 2						
MERCREDI 3						
MERCREDI 4						

- Toute absence doit être justifiée par un certificat médical
- Toute modification du planning de présence de votre enfant doit être impérativement signalée en mairie dans un délai de 7 jours,
- A défaut de certificat médical ou de respect des délais impartis pour annuler, la présence de votre enfant sera facturée,

J'autorise mon (mes) enfant (s) à participer aux sorties en extérieur prévues dans le programme mensuel.

Date et signature des parents

Réservé Mairie

Date de réception service animation

(1) : la restauration scolaire du mercredi est proposée aux enfants fréquentant l'ALSH du mercredi **EN JOURNEE**.